



Droit de grève pour les titulaires d un cdd

Par **soiz**, le **26/04/2009** à **00:01**

Bonjour,
j voudrais savoir si les titulaire d un cdd on eux aussi l droit de faire grève, et quelles en sont les conséquences?

Par **viking**, le **26/04/2009** à **18:06**

les cdd ont les mêmes droits que les titulaires d'un cdi dont celui de faire grève

maintenant il est très rare que les cdd fassent grève pour la simple et bonne raison que leur contrat ayant une durée déterminée, ils sont le plus souvent intéressés à ne pas contrarier leur employeur s'ils souhaitent obtenir un cdi

cordialement